

Date de dépôt : 28 mai 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean-Luc Forni : à quand un bilan sur le programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 mai 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En 2011, le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) mettait en œuvre un programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) avec pour objectif de prévenir la spirale de l'endettement. Cette mesure répondait notamment aux préoccupations de textes parlementaires déposés au Grand Conseil.

L'endettement, véritable fléau dans nos sociétés modernes, jette dans la précarité un nombre sans cesse croissant de personnes, jeunes le plus souvent. Le PDC s'en était lui aussi vivement inquiété en déposant en 2006 déjà une motion intitulée « Sensibiliser ou assister ? Pour une politique de sensibilisation aidant à lutter contre l'endettement des jeunes » (M 1678).

Dans son plan d'action, le DSE a fixé une phase pilote de trois ans qui s'est achevée le 30 août 2014. Le programme, articulé selon trois niveaux d'action, prévoyait d'instaurer un « dispositif de détection » chargé de « l'intervention précoce », de coordonner au plan cantonal le dispositif et enfin de le renforcer via le développement de mesures nouvelles.

Près de huit mois se sont écoulés depuis le terme du projet pilote et, à ce jour, aucun bilan n'a été présenté par le département chargé actuellement de ce programme.

Au vu de l'absence de communication du département à ce sujet, mes questions sont les suivantes :

- *Quelles actions ont été menées durant ces trois dernières années dans le cadre des trois niveaux d'action du PCLS ?*
- *Suite à la phase pilote, est-il prévu de pérenniser le PCLS ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La phase pilote du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) a été développée sur les trois niveaux suivants : le dispositif de détection et d'intervention précoces, le développement d'autres mesures de lutte contre le surendettement, notamment la prévention, et la coordination du programme.

L'objectif visé par la détection et l'intervention précoces est de rompre la spirale de l'endettement en agissant le plus en amont possible par la mise en œuvre d'un processus de désendettement. Dans ce dispositif, les personnes potentiellement surendettées ont été détectées par le biais de *portes d'entrée* : l'administration fiscale cantonale (AFC), l'office des poursuites (OP), le service de protection des mineurs (SPMi), le service de médecine de premier recours (SMPR) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'office du logement (OLO), la société de fondation immobilière de droit public (SFIDP), l'unité logement de l'Hospice général (HG) et les centres d'action sociale de l'HG (CAS).

Les personnes détectées dans les services précités ont reçu un bon leur permettant de bénéficier, si elles le souhaitent, d'un accompagnement individuel gratuit auprès de Caritas Genève ou du Centre social protestant (CSP), qui ont facturé leurs prestations à l'Etat tout en garantissant l'anonymat des bénéficiaires.

Le deuxième niveau a été concrétisé par la campagne de prévention du surendettement des jeunes et la création d'un site Internet d'information (www.stop-surendettement.ch).

La coordination du programme a été assurée par la plateforme cantonale rassemblant les acteurs publics et privés actifs dans la lutte contre le surendettement (23 partenaires). Son objectif a été de piloter et de soutenir la mise en place de nouvelles mesures en assurant l'échange d'informations, la cohérence et la visibilité de l'ensemble du dispositif.

Conformément à l'extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat qui en validait le lancement, le PCLS, dont la phase pilote s'est déroulée du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014, a fait l'objet d'une évaluation, menée par la direction générale de l'action sociale (DGAS) avec la contribution des partenaires du programme. Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré par la DGAS et envoyé aux 23 partenaires de la plateforme de coordination afin de mesurer les aspects quantitatifs et qualitatifs du programme; 13 questionnaires ont été retournés à la DGAS.

La synthèse des résultats a été présentée le 13 mai 2015 au Conseil d'Etat qui, à cette occasion, a validé le principe de la poursuite du PCLS, en maintenant le principe des trois niveaux d'action et moyennant quelques adaptations visant à optimiser l'efficacité du dispositif.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP